Technicien(ne) à l'application de la réglementation - Liste d'admissibilité

Service :	Tous
Division ou Section :	Tous

Numéro de concours :	ADM-BLC-136
Nature d'emploi :	Liste d'admissibilité
Nombre de postes :	1
Date de fermeture (jj/mm/aaaa) :	21/01/2019
Lieu de travail : :	Tous les secteurs de la Ville de Gatineau
Nº de référence :	J0119-0354

Recherchez-vous un travail stimulant et pour relever des défis à votre mesure? La Ville de Gatineau est l'endroit par excellence en raison de la diversité des emplois et des nombreuses possibilités de carrière offertes. Le dynamisme et le bien-être des 3 000 employés sont au cœur de ses préoccupations.

La Ville de Gatineau a adopté des valeurs qui sous-tendent les choix, les décisions et les actions de son personnel : respect, approche client, leadership visionnaire, engagement, bien-être, éthique et justice. Quatrième municipalité en importance au Québec avec une population de plus de 278 500 personnes, la Ville de Gatineau est un employeur de choix.

Résumé des fonctions
À ce titre, le technicien à l'application de la réglementation inspecte et diagnostique l'état des arbres ayant fait l'objet d'une demande d'abattage; détermine la propriété des végétaux et des terrains à l'aide des ressources disponibles; émet des certificats d'autorisation d'abattage d'arbres; effectue des patrouilles, des visites et des inspections afin de voir à l'application des règlements municipaux sous la responsabilité du Service; reçoit et traite des requêtes et plaintes; émet des avis de courtoisie, des avis d'infraction, et au besoin, des constats d'infraction; peut être appelé à effectuer des évaluations environnementales des installations septiques autonomes; à identifier des rejets illicites aux égouts et à l'environnement; à évaluer les impacts environnementaux; prépare des dossiers techniques et rédige des rapports; accomplit toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

Compétences et exigences
- Posséder un diplôme d'études collégiales en techniques du milieu naturel avec une spécialisation en aménagement de la ressource forestière ou toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente.
- Posséder une année d'expérience.
- Posséder un permis de conduire valide.
- Posséder une capacité d'analyse.
- Être apte à résoudre les problèmes.
- Posséder des habiletés techniques ou professionnelles.
- Avoir de la rigueur.
- Faire preuve d'autonomie.
- Avoir de bonnes interactions au travail.
- Démontrer de la motivation au travail.

Processus de recrutement
Examens et entrevue / Compétences évaluées :
- Capacité d'analyse (20 %)
- Résolutions de problèmes (20 %)
- Habiletés techniques / professionnelles (15 %)
- Rigueur (10 %)
- Autonomie (15 %)
- Interaction au travail (10 %)
- Motivation au travail (10 %)

Horaire de travail
35 heures/semaine (Réf. : article 24.01 a) de la convention collective des cols blancs.

Salaire
Taux horaire de 28,59 $ à 35,74 $, selon la classe 7.

Inscription
À tous les employés cols blancs de la Ville de Gatineau. Pour les postes permanents, la priorité est donnée aux salariés permanents, aux salariés à l'essai et aux salariés temporaires en vertu des paragraphes 10.12 a) à d) de la convention collective des cols blancs.

Cette liste servira à combler un ou des postes permanents et des affectations temporaires.

Les employés de la Ville de Gatineau intéressés à cet emploi doivent faire parvenir leur candidature avant 23 h 59 le 21 janvier 2019 par le biais de l'intranet en sélectionnant l'option "Offre d'emploi à l'interne" puis en complétant votre profil dans la section "Mon profil" et en appuyant sur "Postulez maintenant" au bas de l'affichage.

Une copie du dernier relevé de notes officiel académique et/ou l'original du diplôme sera exigé lors des examens et/ou de l'entrevue.

Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae qui contient les précisions qui permettront d'établir avec justesse si celui-ci rencontre les exigences du poste sur le plan de la scolarité et de l'expérience.

Le nombre de poste est estimatif et sera ajusté en fonction des besoins.

La Ville de Gatineau applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature. Cependant, seules les personnes retenues seront contactées.